

COLLOQUE ÉCONOMIE AUTREMENT, EN COLLABORATION AVEC ARUC-GATS
ASSURANCE-EMPLOI : ANALYSE ÉCONOMIQUE DE LA RÉFORME ET PERSPECTIVES D'AVENIR
MONTRÉAL, 26 AVRIL 2013

ECONOMIE autrement

Théorie économique, politiques publiques et dynamiques de l'emploi : de quelques fondements et effets de la réforme

Sylvie Morel

Professeure titulaire, économiste
Département des relations industrielles
Pavillon J. A. De Sève
Université Laval

Objectifs

1. Identifier certaines *grilles d'analyse* qui sont au fondement des orientations de la réforme conservatrice de l'assurance-emploi

ces grilles d'analyse proviennent :

- de la théorie économique : l'économie du travail « standard » ou « orthodoxe » (celle qui domine l'enseignement et la recherche dans la discipline)
- du champ des politiques publiques : politiques publiques de l'emploi (PPE)

2. Montrer comment les discours scientifiques des économistes s'inscrivant dans ce courant *rationalisent et légitiment* le mouvement de régression des droits sociaux

3. Dégager certains des effets de la réforme sur les dynamiques de l'emploi et sur la conception de l'assurance chômage

Plan de la présentation

1. Théorie économique : l'économie du travail standard

1.1 Un modèle centré sur le concept d'« incitation au travail »

1.2 Son impact sur l'orientation des réformes de l'assurance chômage

2. Politiques publiques de l'emploi : l'opposition entre politiques passives et politiques actives

2.1 Un déterminant important de la restructuration de l'indemnisation chômage

2.2 Une inflexion notable en 2006

3. Effets conjugués des approches axées sur l'incitation au travail et de l'opposition entre politiques passives et politiques actives

3.1 Effets sur les dynamiques de l'emploi

3.2 Effets sur la conception de l'assurance chômage

Conclusion

1. Théorie économique : l'économie du travail standard

1.1 Un modèle centré sur le concept d'« incitation au travail »

« Nous réformons l'assurance-emploi pour aider le plus grand nombre de Canadiens possible à recommencer à subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs proches et à ressentir la dignité que l'on a à travailler »

John Baird, ministre des Affaires étrangères, Chambre des communes,
1^{er} février 2013

« Monsieur le Président, quant au système d'assurance-emploi, il est très important de noter que le NPD appuie encore une fois — ce qu'on appelle en anglais — les bad guys. Les seules personnes qui seront perdantes, si l'opposition nous empêche de contrer la fraude au regard des dépenses de l'assurance-emploi, ce sont les Canadiens qui respectent les règles ».

Diane Finley, ministre des Ressources humaines et du Développement
des compétences, Chambre des communes, 1^{er} février 2013

Messages :

Un grand nombre de chômeurs et chômeuses vivent au crochet de la société
Ils ont perdu le sens de la dignité du travail
Plusieurs d'entre eux sont des fraudeurs
L'État doit agir avec fermeté pour faire respecter la loi et l'ordre au nom des
citoyens honnêtes

Des postulats et hypothèses économiques concernant l'action des chômeurs et chômeuses qui favorisent ces biais d'interprétation

- Une précision : l'indemnisation du chômage : système dual, formé des composantes d'assurance sociale et d'assistance sociale, évoluant historiquement sur la base d'interactions réciproques (Morel 1992, 1994)
- historiquement, ce sont d'abord les lois d'assistance qui retiennent l'attention des économistes « classiques » (1775 – mi 19^e s.), qui dénoncent avec virulence l'impact des « lois sur les pauvres » en Angleterre
- Thomas Malthus est le plus connu de ces économistes (« *ces lois créent les pauvres qu'elles assistent* » (Malthus 1798 : 76)) : son analyse influencera le rapport des commissaires de la Commission d'enquête sur les lois sur les pauvres (*Commission of Inquiry into the Poor Laws*) (1832) :
 - le système d'aide existant faisait en sorte que « l'indigent demandait de l'aide sans que l'on ne tienne compte de ses mérites » ; il en résultait une incitation à des mariages imprévoyants, à l'immoralité, « les femmes demandant de l'aide pour leurs bâtards », et à la paresse de la part des travailleurs qui pouvaient gagner davantage par ce système que par “un travail honnête” (Crowther 1982 : 12)

s'ensuivra la loi sur les pauvres de 1834 : révision fondamentale et punitive de l'assistance sociale britannique

L'économie du travail « néo-classique » (début années 1870 – aujourd'hui) continue de produire cette représentation du prestataire comme étant dépendant, paresseux ou tricheur

- une critique habituelle de la part des économistes « non-standard » : modèle, axé sur le concept d'« incitation au travail », reposant sur des hypothèses réductrices et irréalistes qui débouchent sur une conception du chômage volontaire
- sa « conception du sujet économique » et sa « théorie de l'action économique » : le travailleur-se ou le chômeur-se sont conceptualisés comme « agents économiques » (libres et égaux) rationnels, ie choisissent la meilleure possibilité (comportement d'optimisation de l'*homo oeconomicus*) parmi celles qui s'offrent à eux, compte tenu de leurs contraintes
- la décision – délibérée et individuelle – d'occuper un emploi relève d'arbitrages entre le loisir (source de plaisir) et le « travail » (source de désagrément – « désutilité » - mais procurant un revenu)
- l'existence de transferts, comme l'assurance chômage ou l'aide sociale, affecte artificiellement les décisions des agents économiques : crée une « désincitation au travail » en conduisant les individus à consommer plus de loisir (un revenu de remplacement fait baisser le prix du loisir)

- la plupart des études économiques qui portent sur le versement de transferts sociaux – assurance chômage, aide sociale et autres – s’inspirent de ce modèle travail-loisir et de ses extensions (théorie de la recherche d’emploi, « contrats implicites », etc.)
- Principales prédictions de ce modèle (théorie de la recherche d’emploi) :
 - assurance chômage **allonge la durée de la recherche d’emploi** (ou en diminue l’intensité ; ou hausse le niveau du chômage) en augmentant le « salaire de réservation », ie le salaire minimal en dessous duquel le chômeur-se refuse les offres d’emploi (Ehrenberg, Smith 2012 : 507 ; Feldstein, Poterba 1984 ; Krueger, Mueller 2010)
 - **plus l’indemnisation est généreuse, plus ce salaire s’élève** et donc aussi la durée du chômage : problématique du chômage volontaire

*« Selon ce mythe (le grand mythe de l’économie du travail),
les pauvres et les chômeurs sont les seuls responsables de leur infortune »*

Laurent Cordonnier (2000) *Pas de pitié pour les gueux. Sur les théories économiques du chômage*, Paris, Raisons d’agir, p. 7.

1. Théorie économique : l'économie du travail standard

1.2 Son impact sur l'orientation des réformes de l'assurance chômage

Si allocation chômage a pour effet d'allonger la durée de la recherche d'emploi, au moins 3 manières de contrecarrer le problème :

- **diminuer le niveau des prestations** (pour baisser le salaire de réservation)
 - baisses successives des taux de remplacement du revenu antérieur : 60 % en 1978 ; 57 % en 1992 ; 55 % en 1994 ; le « dénominateur minimal » en 1996 (*Loi sur l'assurance-emploi*) et la « règle de l'intensité » (1996-2000)
- **augmenter artificiellement le salaire des emplois disponibles** par la « supplémentation du revenu »
ex. : Projet de supplément de revenu, Développement des ressources humaines Canada (1994-2004): la carotte
- **réduire d'autorité la durée de la recherche d'emploi** : l'approche par la contrainte : le bâton

Rupture avec les réformes antérieures : la radicalité avec laquelle on procède à cette révision fondamentale de la « formule de droits et de devoirs » associée à l'assurance chômage, diminuant les premiers, augmentant les seconds

1) introduction d'une nouvelle catégorisation des prestataires :

typologie en trois groupes (« travailleurs de longue date », « prestataires fréquents » et « prestataires occasionnels ») établie sur la base du mérite, ie sur le critère d'ancienneté en emploi et la fréquence de l'indemnisation antérieure

objectif : aménager un traitement plus punitif pour ceux et celles dont les trajectoires d'emploi sont discontinues et qui sont indemnisés (salarié-e-s occupant emplois saisonniers ou précaires)

- 2) redéfinition de l'emploi convenable : (élément clé de la qualité de l'emploi) :
 - raccourcissement du délai pour trouver un emploi habituel avec salaire comparable
 - élargissement du périmètre des emplois convenables : 90 % à 70 % du salaire antérieur

- 3) intensification des obligations de recherche d'emploi
 - obligation de recherche d'emploi pour chaque jour indemnisé et de poser sa candidature quand une occasion d'emploi convenable se présente (Service Canada 2012)

- 4) hypertrophie de la mission de contrôle au détriment de celle d'accompagnement :
 - méthode d'enquête sélective : prestataires sont « sélectionnés au moyen de critères établis pour identifier les circonstances ou scénarios qui comportent un risque élevé de fraudes » (Bourgault-Côté 2013)

- dans la ligne de mire : le chômage saisonnier (couvert depuis 1946), question particulièrement sensible au Canada, à la fois politiquement et économiquement :

depuis longtemps les critiques prétendent que la variation régionale des taux de chômage dans les critères d'admissibilité a entraîné une « culture de la dépendance » face à l'assurance-chômage dans les régions aux prises avec un chômage chroniquement élevé et l'emploi saisonnier (Van den Berg, Parent, Masi 2005 : 324)

- 6) risque de sanction accru : perte partielle ou totale de la prestation

- 7) verrouillage des effets de retour : par révision fondamentale du système d'appel : abolition du Conseil arbitral et du Juge-Arbitre et institution du Tribunal de la sécurité sociale (nominations partisans)

2. Politiques publiques de l'emploi : l'opposition politiques passives/ politiques actives

2.1 Un déterminant important de la restructuration de l'indemnisation chômage

- *A quelle doctrine des PPE la réforme obéit-elle ?*
- Nouvelles modalités de régulation supra-nationale des PPE : typologie dichotomique opposant
« politiques passives » (indemnisation)
« politiques actives » (aide à la recherche d'emploi, formation, subventions salariales, etc.)

expression fait flores (« État social actif » (Giddens 1994) ; « État passif-providence »/ « État-actif-providence » (Rosanvallon 1995) ; « vieillissement actif » ; doctrine de l'activation)
- structuration des PPE, formulée par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à partir du milieu des années 1960 et conduit à une construction statistique reprise par l'ensemble des pays développés :
produite à partir des travaux des économistes, fonde le discours et l'action des pouvoirs publics en particulier depuis les années 1990
- clivage normatif : contestable à de nombreux égards, qui dénature la notion de politique active, originellement associée à la stratégie de plein emploi de la Suède et donne une dimension péjorative aux transferts sociaux ; « activer » les politiques passives, « activer les chômeurs »
- rhétorique qui a conduit à restructuration majeure de l'indemnisation du chômage dans les pays industrialisés, réduisant les protections offertes :
 - nouvelles conditionnalités à l'aide sociale : ex. : les politiques de « *workfare* » initiées aux États-Unis au début des années 1970 (Morel 2000)
 - assurance chômage canadienne : réaffectation massive de fonds à la formation, *Stratégie de mise en valeur de la main-d'œuvre*, réforme de 1990

La Stratégie de l'OCDE pour l'emploi de 1994

10 grandes recommandations (OCDE 1994) : fortement empreintes des biais théoriques de l'économie standard

- croissance non inflationniste
- amélioration du « cadre » dans lequel s'inscrivent la création et la diffusion du savoir faire technologique
- accroissement de la flexibilité du temps de travail
- création d'un climat favorable à l'entreprise
- accroissement de la flexibilité des coûts salariaux et de main-d'œuvre
- révision de la sécurité de l'emploi
- **accentuation du rôle des politiques actives du marché du travail et de leur efficacité**
- amélioration des qualifications et des compétences de la main-d'œuvre
- **révision « des systèmes d'indemnisation du chômage et de prestations connexes – et leurs interactions avec le système fiscal – de sorte que les objectifs fondamentaux en matière d'équité de la collectivité soient remplis sans porter atteinte au bon fonctionnement des marchés du travail »** = relation d'arbitrage entre équité et efficacité
- développement de la concurrence sur les marchés des produits

alignement de l'OCDE sur le modèle anglo-saxon (« État-providence libéral » et faible protection de l'emploi)

= **contexte de la réforme canadienne de l'assurance chômage de 1996**

La régression des droits : un mouvement de convergence dans les pays occidentaux

« la période (décennie des années 1990) est marquée par une vigoureuse offensive des économistes libéraux dénonçant la « désincitation au travail » engendrée par des niveaux ou des durées d'indemnisation trop « généreux » » (Freyssinet 2002 : 4)

« Avec l'érosion du statut salarial à l'œuvre sur les trente dernières années, se joue celle de la catégorie sociale du chômage (...) Les systèmes indemnitaires se voient alors confrontés à des ajustements importants et leur fondement subit la marque d'un glissement de paradigme : la reconnaissance collective du droit à l'emploi cède du terrain à l'idée certes bien ancienne d'une responsabilité individuelle du chômage »

Florence Lefresne 2008, « Regard comparatif sur l'indemnisation du chômage : la difficile sécurisation des parcours professionnels », *Chronique internationale de l'IREs*, n° 115, p. 30.

Les « évolutions partagées au sein de l'Union européenne et bien au-delà » sont :

le durcissement des critères d'éligibilité

la réduction des montants et des durées d'indemnisation

le renforcement des contrôles

la subordination de l'indemnisation à l'acceptation de dispositifs d'activation

et enfin la redéfinition de l'« emploi convenable (Lefresne 2008 : 3)

2. Politiques publiques de l'emploi : l'opposition politiques passives/ politiques actives

2.2 Une inflexion notable en 2006

- **La Réévaluation de la Stratégie de l'OCDE pour l'emploi**

- A partir du milieu 1990, le débat européen sur la « flexicurité » (lier flexibilité et sécurité) (Wilthagen, Tros 2004 ; Commission européenne 2007), le pivot de la *Stratégie européenne pour l'emploi*, vient remettre en cause certains dogmes antérieurs concernant les PPE (OCDE 2006) :
 - *« Les taux de remplacement et la durée de versement des prestations de chômage, ainsi que les prestations d'aide sociale versées aux personnes capables de travailler, devraient être fixés à des niveaux qui ne découragent pas outre mesure la recherche d'emploi et ces prestations, en particulier lorsqu'elles sont relativement généreuses, devraient être subordonnées à des critères de disponibilité pour l'emploi strictement appliqués dans le cadre de mesures d'« activation » bien conçues ; ces stratégies d'activation devraient prévoir des sanctions modestes portant sur les prestations en cas de non-respect des obligations »* (OCDE 2006 : 23)

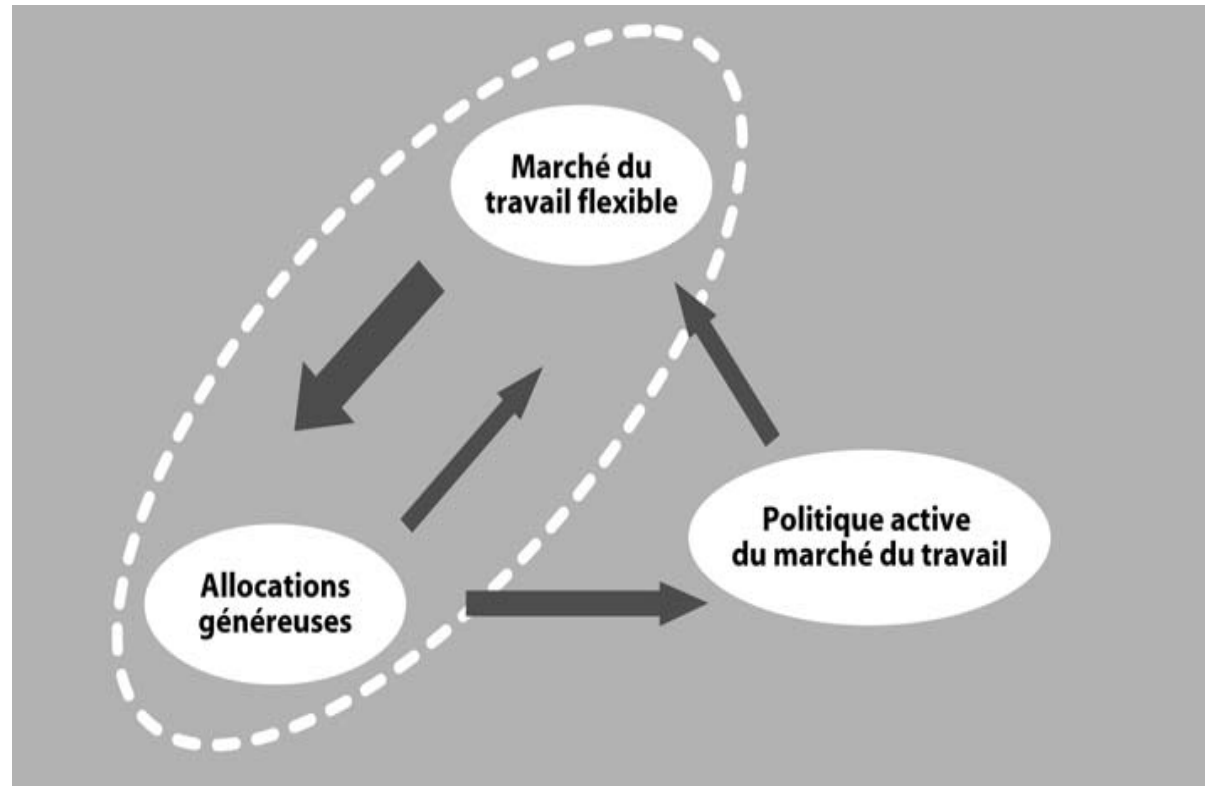
Changements par rapport à 1994

- « Il n'y a pas de voie unique vers l'amélioration de la performance du marché du travail. Mais il est vital que chaque pays se dote d'un programme d'action cohérent » (OCDE 2006 : 3).
- il est possible d'avoir des prestations de chômage d'un montant élevé en autant que leurs effets désincitatifs soient contrebalancés par la politique « d'activation »
- renversement de la logique : complémentarité entre efficacité et équité qui apparaît, notamment, avec le « modèle danois », qui gagnera en popularité dans les années 2000 mais dont l'OCDE fait l'éloge dès 1995 (Barbier 2005)

Modèle danois de flexicurité

une indemnisation généreuse par l'assurance chômage est la condition d'une acceptation sociale de la flexibilité de l'emploi

Le triangle d'or (Madsen 2006)



3. Effets conjugués des approches axées sur l'incitation au travail et l'opposition politiques actives et politiques passives

3.1 Effets sur les dynamiques de l'emploi

Le Canada était déjà dans un système de « flex-flexibilité »

pays anglo-saxons (flexibilité des effectifs, de la durée du travail, des salaires, de la couverture sociale, des compétences) (Boyer 2006 : 30)

1. Faiblesse de la protection offerte par l'assurance chômage canadienne

- régression depuis 1975 et 3 réformes des années 1990
- au milieu des années 2000, le régime canadien d'assurance chômage considéré comme l'un des plus restrictifs parmi les pays de l'OCDE (Van den Berg, Parent, Masi 2005 : 333)

2. Faiblesse de la protection légale en cas de licenciements (préavis, indemnités de licenciement, obligations de reclassement)

Canada est l'un des pays les moins protecteurs des pays de l'OCDE selon l'indicateur synthétique sur la rigueur des normes de protection d'emploi : en 2008, avant dernier, avec le RU (0,75), juste avant les Etats-Unis : 0,21 ; moyenne OCDE : 1,94 ; Allemagne : 2,12 ; France : 3,05) (OCDE 2013a)

3. Faiblesse de l'effort consenti aux PPE

Dépense publique qui y est consacrée en % du PIB : 1,15 % en 2010 (PA : 0,33 %/PP : 0,81 %)* ; moyenne OCDE : 1,72 % (PA : 0,66 %/PP : 1,03 %) ; DNK : 3,48 % (PA : 1,91 % /PP : 1,57 %) en queue de peloton parmi les pays de l'OCDE (OCDE 2013b)

*PA : politiques actives ; PP : politiques passives, selon la typologie de l'OCDE

réforme conservatrice : approfondissement de la logique flex-flexicuritaire ; écart à la norme OCDE plus prononcé qu'en 1996

- 1. déqualification des statuts d'emploi (Morel 2013)
 - nivellement par le bas (effets en cascade) des salaires et des revenus de remplacement
 - mobilité contrainte (indicateur de mauvaise qualité des transitions vers l'emploi)
 - hausse prévisible de la pauvreté laborieuse

2. dynamiques de segmentation

dualisation de l'emploi (logique de développement des compétences (Stratégie de l'OCDE sur les compétences (OCDE 2011)) vs destruction des compétences et emplois peu qualifiants)

- fracture sociale qualifiés – non qualifiés
- fracture entre pôles de développement des grandes villes et les régions
- fracture entre l'Ouest canadien et provinces de l'Est (Qc et Maritimes)

Préoccupation intense pour la réduction des coûts (économies budgétaires et coûts salariaux) :

baisses des prestations justifiant des baisses de cotisations : composante indirecte du coût salarial

freiner les hausses de salaires dans les secteurs en pénurie de main-d'œuvre : coût salarial direct

3. Effets conjugués des approches axées sur l'incitation au travail et l'« activation »

3.2 Effets sur la conception de l'assurance chômage

Une conception qui va à l'encontre :

- de la notion de « risque social » (et, par extension, des « nouveaux risques sociaux » (BIT 2000)) sur laquelle est construite la sécurité sociale (Dupeyroux, Prétot 1994)
- de la logique d'assurance sociale, au cœur de nos institutions de sécurité sociale, on glisse :
 - vers la logique assistancielle de l'indemnisation du chômage (logique très différente de celle de l'assurance sociale ; Morel 1999) :
à force de resserrer les conditions d'admissibilité et de restreindre la durée des prestations
 - vers une logique d'assurance commerciale :
à force de rapprocher durée de cotisation et durée d'indemnisation (ajustement de la prime au risque : logique actuarielle inhérente à l'assurance commerciale) ; représente une tendance à l'individualisation du risque, dont la forme extrême : comptes d'épargne assurance chômage (*Unemployment Insurance Savings Accounts (UISA)*) (Feldstein, Altman 1998)

d'un « droit à l'accompagnement » de qualité pour les chômeurs et chômeuses (qui disparaît derrière « mission de contrôle ») : à l'opposé du cas danois

à l'encontre d'une approche où la sécurité sociale prend appui/est en synergie avec les droits fondamentaux, l'emploi et la négociation sociale : l'Agenda du travail décent de l'Organisation internationale du travail (OIT) (Anker *et al.* 2003 ; Ghai 2002)

Conclusion

1. L'argumentaire de l'économie standard a joué un rôle majeur dans l'évolution de l'indemnisation chômage au Canada/Québec, tout comme dans la majorité des autres pays occidentaux industrialisés : le choix de la théorie économique est une étape déterminante
2. L'économie du travail non standard ou hétérodoxe ainsi que l'approche de la « sécurisation des trajectoires professionnelles » (Morel 2010a) offrent de nombreuses possibilités de théorisation pour fonder des réformes novatrices et progressistes de l'assurance chômage

Économie du travail standard / non standard ou hétérodoxe*

Représentation du sujet économique	agent économique /citoyen doté de droits et de devoirs
Problème prioritaire	incitation au travail/vulnérabilité économique
Leviers d'“activation”	responsabilités individuelles/responsabilités collectives
Conception du chômage	chômage volontaire/chômage involontaire pour le salarié-e, mais “volontaire” pour les pouvoirs publics et les employeurs
Rôle de l'économiste	modèle de l'« expert » neutre et détaché/démocratie économique

3. La réforme conservatrice : sur le plan politique
 - conservatisme moral – autoritarisme – culture d'opacité – obsession sécuritaire : code de bonne conduite autorisant à mettre de l'ordre autoritairement dans un système jugé inefficace, commençant par la mise au pas des chômeurs
 - pragmatisme :
 - économies budgétaires (après la récupération des surplus de la caisse d'assurance-emploi) ;

la réforme conservatrice : instrumentalisation d'une politique sociale – mais vaut aussi pour l'immigration – aux fins d'une PPE orientée vers l'intensification d'un modèle de « flex-flexibilité de l'emploi »
modèle lui-même partie intégrante d'une stratégie de développement économique centrée sur une économie productiviste (la croissance à tout prix ; déni des contraintes environnementales), dont le centre de gravité se déplace vers l'Ouest

* Il s'agit ici plus précisément de l'économie du travail inspirée de l'approche institutionnaliste de John R. Commons (1934) ; voir à ce sujet : Morel, 2010b.

Références bibliographiques

- Anker, Richard *et al.* 2003. « La mesure du travail décent : un système d'indicateurs statistiques de l'OIT, Revue internationale du travail, vol. 142, no 2, p. 189-193.
- Atkinson, Anthony B., Micklewright, John. 1991. « Unemployment Compensation and Labor Market Transitions: A Critical Review », *Journal of Economic Literature*, vol. XXIX (Dec.), p. 1679-1727.
- Baird, John. 2013. *Débats de la Chambre des communes, Compte rendu officiel (hansard)*, VOLUME 146 , no 202, 1ere session, 41^e Législature, Chambre des communes, Canada, p. 13566; http://publications.gc.ca/collections/collection_2013/parl/X3-411-202-fra.pdf
- Barbier, Jean-Claude. 2005. « Apprendre vraiment du Danemark : réflexion sur le “miracle danois” » *Document du CEE*, n°05/02 ; http://www.ceerecherche.fr/fr/fiches_chercheurs/texte_pdf/barbier/apprendre_mod%E8le_danois.pdf
- BIT, Bureau international du travail, 2000, *Le travail dans le monde 2000 : sécurité du revenu et protection sociale dans un monde en mutation*, Genève.
- Bourgault-Côté, Guillaume. 2013. « Assurance-emploi – Ottawa se méfie des travailleurs saisonniers. Un document révèle la liste de ceux qui présenteraient un « risque élevé de fraude », *Le Devoir*, 22 avril ; <http://www.ledevoir.com/politique/canada/376304/guide-d-emploi-des-enquetes>
- Boyer, Robert. 2006. *La flexicurité danoise. Quels enseignements pour la France? CEPREMAP*, Éditions Rue d'Ulm. Paris ; <http://www.cepremap.ens.fr/depot/opus/OPUS2.pdf>
- Commons, John R. 1934. *Institutional Economics, Its Place in Political Economy*, New Brunswick & London, Transaction Publishers (1990), 2 Vol.
- Cordonnier, Laurent. 2000. *Pas de pitié pour les gueux. Sur les théories économiques du chômage*, Paris, Raisons d'agir.
- Commission européenne, 2007. *Vers des principes communs de flexicurité. Des emplois plus nombreux et de meilleure qualité en combinant flexibilité et sécurité*, Luxembourg, Office des publications officielles des Communautés européennes ; ec.europa.eu/social/BlobServlet?docId=2756&langId=fr
- Crowther, M. Anne. 1982. *The Workhouse System 1834-1929, The History of an English Institution*, Athens, The University of Georgia Press.
- Dupeyroux, Jean-Jacques, Prétot, Xavier. 1994. *Sécurité sociale*, 8^e éd., Paris, Sirey.
- Ehrenberg, Ronald G., Smith, Robert S. 2012. *Modern Labor Economics. Theory and Public Policy*, Boston, Prentice Hall/Pearson Education Inc., 11^e éd.
- Feldstein, Martin, Altman, Daniel. 1998. *Unemployment Insurance Savings Accounts*, Working Paper no 6860, NBER Working Paper Series, Cambridge, National Bureau of Economic Research ; http://www.nber.org/papers/w6860.pdf?new_window=1

- Feldstein, Martin, Porterba, James. 1984. « [Unemployment insurance and reservation wages](#) », *Journal of Public Economics*, vol. 23, no 1-2, p. 141-167.
- Finley, Diane. 2013. *Débats de la Chambre des communes, Compte rendu officiel (hansard)*, VOLUME 146 , no 202, 1ere session, 41e Législature, Chambre des communes, Canada, p. 13566; http://publications.gc.ca/collections/collection_2013/parl/X3-411-202-fra.pdf
- Freyssinet, Jacques. 2002 : 4 La réforme de l'indemnisation du chômage en France, *Revue de l'IREs*, vol. 38, no1, p.1-50 ; <http://www.ires-fr.org/images/files/Revue/r38-1.pdf>
-
- Ghai, Daram. 2002. *Decent work : Concepts, models and indicators*, Geneva: International Institute for Labour Studies, <http://www.ilo.org/public/english/bureau/inst/download/dp13902.pdf>
-
- Giddens, Anthony. 1994, *Beyond Left and Right: The Future of Radical Politics*, Stanford, Stanford University Press.
-
- Gislain, Jean-Jacques. 2004. « Les politiques publiques de l'emploi », dans Jean Boivin (dir.), *Introduction aux relations industrielles*, Montréal, Gaëtan Morin éditeur, p. 117-160.
-
- Krueger, Alan B., Mueller, Andreas. 2010. « Job search and unemployment insurance : New Evidence from time use data », *Journal of Public Economics*, vol. 94, p. 298-307.
-
- Lefresne, Florence. 2008, « Regard comparatif sur l'indemnisation du chômage : la difficile sécurisation des parcours professionnels », *Chronique internationale de l'IREs*, n° 115, p. 3-28 ; <http://www.ires-fr.org/images/files/Chronique/Chronique115/C115-1.pdf>
-
- Madsen, Per Kongshøj. 2008. « The Danish Road to 'Flexicurity': Where are we Compared to Others? And How did we Get There? », dans Muffels, R. J. A. (dir.), *Flexibility And Employment Security In Europe: Labour Markets in Transition*, Cheltenham, Edward Elgar Publishing , p. 341-362.
-
- Malthus, Thomas. 1798. *Essai sur le principe de population*. Paris, Éditions Gonthier, (1963).
-
- Morel, Sylvie. 2013. « Réforme de l'assurance-emploi : la vulnérabilisation des trajectoires professionnelles », *Économie autrement*, 6 mars ; « <http://www.economieautrement.org/spip.php?article220>
-
- Morel, Sylvie. 2010a. « La sécurisation des trajectoires professionnelles : quelques enjeux pour la recherche et l'action dans le domaine des politiques de l'emploi ». *Regards croisés sur les mutations du travail*, Université Laval, Département des relations industrielles, ANACT, Gouvernement du Québec, p. 165-183.
-
- Morel, Sylvie. 2010b. « L'économie du travail commonsienne : l'analyse transactionnelle de la relation salariale », *Revue Interventions économiques*, 42; <http://interventionseconomiques.revues.org/1254>
-
- Morel, Sylvie. 2000. *Les logiques de la réciprocité : les transformations de la relation d'assistance aux États-Unis et en France*, Paris, Presses universitaires de France.
-

- Morel, Sylvie. 1999. « De l'assurance chômage à l'assistance chômage : la dégradation des statuts », Paris, *La Revue de l'IRÈS, Numéro spécial : Assurance, assistance, solidarité*, no 30, p. 121-148.
-
- Morel, Sylvie. 1994. « La sécurité du revenu en matière de chômage : une comparaison France-Canada-Québec », dans D. Brunelle, C. Deblock (dir.), *Amérique du Nord, Communauté européenne. Intégration économique, intégration sociale ?*, Ste-Foy, Presses de l'Université du Québec, p. 353-378.
-
- Morel, Sylvie. 1992. *L'indemnisation du chômage en France, au Canada et au Québec*, Mémoire pour le DEA d'Économie des ressources humaines et des politiques publiques, Paris, Université de Paris I Panthéon-Sorbonne, 237 p.
-
- OCDE, Organisation de coopération et de développement économiques. 2013a. *Statistiques de l'OCDE sur l'emploi et le marché du travail. Législation sur la protection d'emploi. Rigueur de la législation de protection de l'emploi – globale* ; OECD iLibrary.
-
- OCDE, 2013b. *Statistiques de l'OCDE sur l'emploi et le marché du travail. Programmes du marché du travail : dépenses et participants* ; OECD iLibrary.
-
- OCDE. 2011. *Stratégie de l'OCDE sur les compétences. OCDE : élaborer une stratégie en faveur des compétences*, Paris ; <http://www.oecd.org/fr/edu/48128846.pdf>
-
- OCDE. 2006. *Stimuler l'emploi et les revenus. Les leçons à tirer de la réévaluation de la Stratégie de l'OCDE pour l'emploi*, Paris ; <http://www.oecd.org/fr/emploi/emp/36889841.pdf>
-
- OCDE. 1994. *L'étude de l'OCDE sur l'emploi : faits, analyse, stratégies*, Paris.
-
- Rosanvallon Pierre. 1995. *La nouvelle question sociale, Repenser l'État-Providence*, Paris, Seuil.
-
- Service Canada. 2012. [Assurance-emploi. Jumeler les Canadiens et les Canadiennes aux emplois disponibles. Emploi convenable et démarches raisonnables de recherche d'emploi](http://www.servicecanada.gc.ca/fra/sc/ae/jced/emploisconvenables.shtml), Gouvernement du Canada, Accueil ; <http://www.servicecanada.gc.ca/fra/sc/ae/jced/emploisconvenables.shtml>
-
- Van den Berg, Axel, Daniel Parent et Anthony C. Masi. 2008. «From Unemployment to Employment Insurance: Towards Transitional Labour Markets in Canada?», dans Muffels, R. J. A. (dir.). *Flexibility And Employment Security In Europe: Labour Markets in Transition*, Cheltenham, Edward Elgar Publishing , p. 307-340.
-
- Wilthagen, Ton, Tros, Frank. 2004. «The concept of “flexicurity”: a new approach to regulating employment and labour markets», *Transfer*, Keesing Publishers, vol. 10. n° 2, p. 166-186.